

Formation conforme aux obligations fixées par l'article L2315-18 du code du travail
PRACTIS CONSEIL est agréé par arrêté du Préfet de Région PACA du 03 octobre 2019

Objectifs

- Maîtriser le cadre général du fonctionnement des CSE dans les entreprises de moins de 50 salariés
- Développer ses capacités à maîtriser les méthodes et les outils spécifiques de la santé, la sécurité et les conditions de travail

Programme

Module 1 : Cadre réglementaire du CSE / 3h30

- Le CSE et les grandes transformations des ordonnances Macron
- Les attributions du CSE dans les entreprises de moins de 50 salariés
- Les attributions du CSE en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail

Module 2 : Fonctionnement du CSE / 3h30

- Composition et fonctionnement du CSE
- Les différents acteurs institutionnels (DIRECCTE, CARSAT, Médecine du travail, INRS, ANACT)

Module 3 : Réunions du CSE / 3h30

- Cadre réglementaire général
- Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Module 4 : Santé Sécurité et Conditions de Travail / 3h30

- Cadre réglementaire général
- Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)
- Les plans d'action
- Les autres dispositions (plans de prévention, protocoles de sécurité)

Module 5 : Enquêtes après accident du travail / 3h30

- Méthode de l'arbre des causes

Module 6 : Cas d'entreprise / 3h30

- Exercice individuel sur un cas pratique d'entreprise

Durée: 21 heures réparties en 6 modules de 3h30

Modalités pédagogiques: Visioconférence

Prérequis: Aucun

Modalités d'inscription: Inscription en ligne depuis le site

Délais d'accès: 16 jours à compter de la date d'inscription

Méthodes mobilisées: Apports théoriques, exercices pratiques, mises en situation

Méthodes d'évaluation: Questionnaire en fin de formation

Public: Membres de CSE de moins de 50 salariés

Tarif: Individuel : 870 net de TVA / Groupe : 2 000 € net de TVA (à partir de 3 participants)

Accessibilité: Accès garanti aux publics en situation de handicap